

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :  
 Afférents au conseil Municipal : 19  
 En exercice : 19  
 Qui ont pris part à la délibération : 18  
 Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 18/04/2026  
 Date d'affichage : 30/04/2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt neuf avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI.

Étaient absents excusés : Mme Jessica VICO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Michel BREQUIGNY.

**OBJET : Nomination d'un correspondant incendie et secours**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » a été adoptée le 16 novembre 2021. Cette loi prévoit la désignation d'un « correspondant incendie et secours » parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Ses missions principales sont :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.
- Concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 18 Voix Pour) :

DESIGNE : M. BEAUDOIN Christian, « correspondant incendie et secours ».

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 30/04/2026

Pour extrait certifié conforme  
 Le secrétaire de séance, M.  
 Michel BREQUIGNY.

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire, M. Guy PARIS

